

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, rue Favart, 14 ; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

En droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 Février 1881.

SÉNAT.

Séance d'hier vendredi. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Baragnon et plusieurs de ses collègues, donnant au tribunal des conflits la nomination de son président et modifiant sa composition.

M. de Larcy a la parole. Je répète, dit-il, ce que je disais en 1854, qu'il faut tenir également la balance entre les pouvoirs judiciaire et administratif, la balance que l'on veut faire aujourd'hui pencher du côté du gouvernement. Devant le tribunal de première instance, nous avons vu le ministre assister de sa présence le préfet du Gard, exprimant ainsi clairement son opinion, et, cependant, il n'a pas craint de venir départager le tribunal des conflits, donnant ainsi raison au préfet, se montrant juge et partie.

Il était peut-être en règle avec le code de procédure, mais non avec la conscience publique.

M. Cazot, ministre de la justice, garde des sceaux. — J'avais donné un témoignage de sympathie au maire que vos amis menaçaient de mort.

M. de Larcy. — Ce n'est pas à moi, du moins, que l'interruption s'adresse.

M. le garde des sceaux. — Non, mais à vos amis. (A droite : Allons donc ! Allons donc !)

M. de Larcy. — ... De là une émotion que rien n'a pu calmer. M. le garde des sceaux a pu ainsi donner raison à ce préfet, aux côtés duquel il s'était assis.

Le premier succès l'a alléché (Interruptions à gauche) et il a continué à marcher dans cette voie.

Après un discours de M. Cazot, M. de Larcy monte à la tribune pour répondre.

Après le discours de M. Parieu, on vote. Le scrutin donne le résultat suivant : Votants, 284. — Contre la proposition, 148 ; pour, 136. La proposition de M. Baragnon n'est pas prise en considération.

Chronique générale.

« Tout ça c'est des blagues ! » Il paraît que ce mot parisien a été lancé d'une tribune publique, à la Chambre des députés, pendant la discussion de la loi sur la presse. L'auteur en a été puni par l'expulsion immédiate. C'était un « gamin », à ce que dit la Vérité. Mais la Vérité confesse que le gamin n'a pas eu tort.

« Les gamins de Paris donnent toujours le mot qui résume les situations. Je n'ai pas l'honneur de connaître l'expulsé de la tribune ; mais je dois lui dire que jusqu'à présent, dans toute la discussion qui a eu lieu à propos de la loi sur la presse, la seule phrase ayant un peu de bon sens a été prononcée par lui. Tout ça, c'est des blagues !

« ... Oui, gamin, tu as eu raison : tout ça, c'est des blagues ! Et tu n'as rien à regretter si l'on t'a mis dehors avant la fin. Car blagues tu as entendues et blagues tu entendrais. Qui a assisté à une de ces séances les connaît toutes. Blagues dedans, blagues à côté, blagues dans les couloirs, blagues à la tribune, blagues au bureau. Défense à la vérité d'entrer ; et, quand on la dit, tu vois, on est chassé. Cela s'appelle le régime parlementaire. »

Pour n'être ni longue ni très-révérencieuse, cette définition n'est pas moins bonne.

La République française s'écrie : « Nous tenons nos promesses. Toutes les vieilles entraves ont disparu. La République a réouvert, dans une proportion inouïe, la sphère de la répression. »

Pour montrer jusqu'à quel point « tout ça c'est des blagues, » il suffit de cette simple constatation :

Outre la peine de mort que réserve aux journalistes le Code pénal de droit commun, il y a, dans les 66 articles de la nouvelle loi, trente-cinq articles qui édictent contre eux des menaces d'amendes et de mois de prison en quantités inouïes. Trente-cinq sur soixante-six ! plus de la moitié ! Vous voyez bien que la loi est libérale et douce.

Lorsque le discours du maréchal de Manteuffel à la délégation d'Alsace-Lorraine fut connu par une dépêche télégraphique spéciale envoyée à l'Élysée, le Président de la République fit immédiatement mander auprès de lui le ministre des affaires étrangères et le président du conseil. Une conférence eut lieu séance tenante, et nous croyons savoir qu'à la suite de cette conférence une dépêche diplomatique chiffrée fut immédiatement envoyée à notre ambassadeur à Berlin.

Le Sultan a conféré à M. Grévy l'ordre de l'Osmanie de première classe avec insignes en brillants ; à M. Ferry et à M. Barthélemy Saint-Hilaire, le grand cordon du même ordre.

Il y avait grande affluence, avant-hier, à la 3^e chambre, que préside M. Cartier.

MM. Simon Philippart, Gendry, Baudoin, Blanche, etc. ; Jean David, Brelay, députés ; Fourcand, sénateur, etc., comparaissent sous la double prévention d'escroquerie et d'infraction à la loi sur les sociétés.

Ce retentissant procès, fait au conseil d'administration de la Banque Européenne, a lieu à la requête de MM. Chaudora et Drumez.

Le grand attrait de l'audience a été la comparution de M. Philippart, qui, disaient-ils, devait faire défaut.

Tous les témoins ont déposé. La parole a

été donnée à M. Durier pour MM. Chaudora et Drumez.

Hier, la seconde journée a été exclusivement consacrée aux plaidoiries des avocats de la Banque Européenne.

On prévoyait que la journée d'aujourd'hui samedi tiendrait encore l'audience de la 3^e chambre.

Ceci est dédié aux républicains qui se gaudissent de la recrue qu'ils viennent de faire en la personne du versatile Dugué de la Fauconnerie.

On lit dans l'Ordre du 14 janvier 1873 :

« L'Empereur est mort ! En lui s'éteint une pensée pleine des destinées et de la grandeur de la France ; un cœur dévoué à tous, sans distinction, mais surtout aux faibles et aux pauvres ; un caractère élevé et chevaleresque, une âme bienveillante, douce, consolatrice, qui n'a jamais vu un succès sans l'applaudir, une larme sans la sécher. Le premier mouvement, non-seulement de tous ceux qui l'ont connu, servi, aimé, mais encore de tous ceux qui, pendant dix-huit ans, lui ont dû la sécurité et la prospérité de leurs familles, sera donc de gémir profondément sur un malheur si grand qui frappe inopinément la France et la famille impériale.

« Mais cette immense et légitime douleur, une fois acceptée et satisfaite dans la mesure des consolations possibles, il reste à tous les partisans de Napoléon III, aux générations du 10 Décembre 1848, qui élèverent à la présidence du 20 décembre 1851, qui sanctionnèrent son pouvoir dirigeant du 20 novembre 1852, qui proclamèrent l'Empire du 7 mai 1870, qui le sanctionnèrent, il leur reste à accepter respectueusement, mais fièrement, les coups mystérieux de la Providence, à se souvenir de leurs votes et à se tenir prêts à les renouveler.

« L'Empereur est mort, mais l'Empire est vivant et indestructible ; ce qui dure, ce ne sont pas les hommes, mais les institutions.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

« Ce fut mon père qui vint me chercher le lendemain. L'impression que j'éprouvais de quitter ma chère maison, les bonnes Mères et toutes mes compagnes, jointe aux pensées qui me poursuivaient depuis la veille, me donna l'air très-fatigué. La première parole de mon père fut celle-ci :

« — Mon Dieu, que tu es pâle !

« Puis il ajouta un peu amèrement :

« — Cela t'afflige donc bien de revenir près de nous ?

« — Non, lui répondis-je. Au moment de quitter la maison où j'ai reçu tant de soins et de marques d'affection, je ne puis m'empêcher d'être émue, et vous seriez le premier, cher père, à me reprocher d'en sortir avec indifférence. Mais je ne regrette nullement de vous accompagner, et je dirais même que, déjà depuis quelque temps, j'attendais que vous voulussiez bien me le permettre.

« — C'est vrai, murmura mon père, tu as dix-

neuf ans. Peut-être aurais-je dû te ramener plus promptement chez moi.

« Je ne répondis pas : les larmes m'étouffaient, et, par un effort violent, je les empêchai de monter à mes paupières. J'embrassai les religieuses présentes dont plusieurs pleuraient sans avoir besoin, elles, de chercher à se contraindre. Enfin, je demandai à me rendre à l'infirmerie pour dire adieu à une petite élève de quinze ans qui me portait une tendresse touchante. Mon père tira sa montre :

« — Je vais être en retard, dit-il.

« Je sentis qu'il fallait commencer à entrer dans la voie que je m'étais tracée ; ôtant de mon cou un médaillon, qui me venait de ma tante et renfermait une fleur de la Sainte-Baume :

« — Vous le remettrez de ma part à Cécile, dis-je à M^{lle} de Lussieu, je n'ai pas le temps de le lui porter moi-même, et, pourtant, je veux lui donner cette dernière preuve d'affection.

« En prenant le médaillon, la supérieure me serra la main : je vis qu'elle m'avait comprise. Je montai dans notre coupé, mon père annonça que le lendemain il enverrait chercher mes bagages, la voiture s'ébranla, je fis encore un signe d'adieu. Une partie de ma vie, la plus heureuse sans doute, était terminée.

« Quand nous arrivâmes, ma belle-mère était au salon. Le jour de mon retour se trouvait être

précisément celui où elle recevait. Je n'en fus pas fâchée et me fis conduire dans l'appartement qui m'était destiné. Mon père ayant regagné son cabinet de travail, je restai seule. Je regardai longuement les objets qui m'entouraient et qui, presque tous, me rappelaient de chers souvenirs. Enfin, l'on vint m'annoncer que le dîner était servi. Je me hâtai de descendre. L'accueil que me fit ma belle-mère me parut froid quoique gracieux. Elle devait se rendre le soir même à un bal. La conversation ne toucha qu'à des choses indifférentes, et, fatiguée, je demandai promptement la permission de me retirer.

« Le lendemain, avant le déjeuner, mon père me fit appeler dans son cabinet, et, me présentant un portefeuille :

« — Renée, me dit-il, depuis que tu as atteint l'âge de dix-huit ans, tu es en droit de toucher tes revenus. Ils se montent à trente-cinq mille francs. De cette somme, j'ai eu à déduire treize mille francs dépensés tant pour les frais de ton séjour au pensionnat que pour l'entretien de ta propriété et des réparations faites à l'une de tes fermes. C'est donc une somme de vingt-deux mille francs qui t'appartient : la voici, mon enfant.

« Je restai toute saisie. Dans mon ignorance des lois, je croyais n'être appelée à toucher mes revenus qu'au moment où je deviendrais majeure. Moi qui, depuis deux jours, avais roulé tant de questions dans ma tête, je me trouvais placée à

l'improviste devant l'une des plus délicates.

« — Qu'as-tu donc ? dit mon père, tu ne me réponds rien.

« — Je suis surprise, dis-je alors en l'embrassant. Je m'attendais si peu à voir de l'or tomber ainsi dans mes mains ! Toutefois, je me demande, cher père, s'il ne vous serait pas agréable de conserver ces vingt mille francs. De grâce...

« — Pas du tout, dit mon père avec un sourire qui valait un remerciement. Je n'ai pas besoin d'emprunter à ma petite Renée. Mes affaires vont à merveille. Dispose donc à ton gré de ce qui est à toi, ma fille.

« — Mais, lui dis-je, si vous voulez que je jouisse de mes rentes, il me paraît nécessaire que j'apporte quelque chose dans les dépenses d'une maison dont maintenant je fais partie.

« Mon père haussa les épaules :

« — Je suis riche, dit-il, je n'ai pas besoin que ma fille paie une pension chez moi.

« J'insistai :

« — Cependant, par délicatesse pour M^{lle} Vangaramenghen ?

« Il réfléchit un moment, puis, comme indécis :

« — Alors, traite cette question avec ma femme, dit-il. Si je consens à ce que tu lui en parles, c'est uniquement pour te mettre plus à l'aise, Renée, pour te rendre plus indépendante et pour éviter que tu ne remplaces une pension régulière par des

» La mort de César fonda l'empire d'Auguste.

» L'Empire est vivant par le besoin qu'a la France d'institutions à la fois populaires et énergiques, il est vivant par l'épouvante qui va gagner les intérêts sociaux à la disparition inopinée d'un bras qu'on savait capable de les protéger et résolu à le faire.

» Enfin, l'Empire est vivant par la sympathie, l'amour, le respect, la pitié de la France, qui éclateront dès aujourd'hui dans toutes les demeures modestes, dans toutes les chaumières où le nom de Napoléon est gravé et ses images affectueusement exposées.

» Le rétablissement de l'Empire perd un homme; il ne perd ni une chance ni une espérance.

» Ce n'est point par ses aspirations ou même par ses agissements qu'un régime politique s'assure l'avenir: c'est par sa nécessité.

» Or, l'Empire est nécessaire à l'ordre public, aux intérêts; la France en a besoin pour fonder un régime durable placé sur les fortes assises populaires; elle en a besoin pour être rassurée contre les périls plus imminents que jamais que lui font courir la démagogie et le socialisme.

» C'est pour cela que l'Empire se rétablit.

» DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE. »

Une bonne histoire de sous-préfet, racontée par l'Echo de la Dordogne :

Les opérations du tirage au sort avaient lieu le 25 janvier, à Mussidan. Cent jeunes gens étaient appelés à y prendre part. A deux heures et demie précises, celui qui appartenait à la commune que le sort avait désignée pour tirer la première met la main dans l'urne et sort une olive, qu'il remet à M. le sous-préfet de Ribérac: celui-ci à son tour extrait de l'olive le numéro et le prononce à haute et intelligible voix. Tous les jeunes gens continuent la même opération; le quatre-vingt-onzième conscrit met à son tour la main dans l'urne; il cherche, promène sa main. Enfin, M. le sous-préfet, qui commençait à s'ennuyer de le voir chercher aussi longtemps, lui dit d'un ton impérieux :

— Allons, voyons, dépêchons-nous! Que faites-vous donc?

Le pauvre garçon lui répond tout timidement :

— Mais, monsieur, il n'y en a plus?

Vous voyez d'ici le tableau! Ce pauvre sous-préfet change subitement de couleur: de rouge qu'il était, il devint aussi blanc qu'un lys et s'écria :

— Je suis l'objet d'une mystification; j'avais bien compté, ce n'est pas possible.

On fait alors le recensement des olives; il n'y en a bien que quatre-vingt-dix; il reste encore dix jeunes gens à tirer au sort. M. le sous-préfet dit alors, avec la désinvolture habituelle des républicains :

— Il n'y a que celui qui ne fait rien qui ne se trompe pas!

Et alors, sans se gêner autrement, il reprend dix olives, met dedans les dix numé-

excès de générosité.

» Il me serra dans ses bras et je regagnai ma chambre emportant mon petit trésor.

» J'avais le cœur plein d'une douce joie. Mon père venait de se montrer si délicat, si affectueux pour moi, si bien disposé à me créer chez lui une position facile et digne à la fois... Et puis, j'avais dans les mains vingt-deux mille francs! Vous, chère madame, qui ne vivez que pour faire des heureux, pensez quels rêves surgissaient dans mon esprit!... Je parus au déjeuner avec un visage si joyeux que mon jeune frère me dit :

— Comme tu as l'air contente ce matin! Est-ce que tu vas venir te promener avec nous?

— Oui, lui répondis-je, et nous irons acheter pour toi un beau jouet.

» Il battit des mains et courut trouver sa petite sœur qui s'élança au-devant de moi pour obtenir elle aussi une promesse. Ils folâtraient tous les deux en me tenant les mains. Leur joie, la satisfaction que je lisais sur le visage de mon père, la politesse assez vide mais parfaitement correcte de ma belle-mère, tout me semblait de bon augure. Je me rassurais et je me surpris à espérer le bonheur...

» Dès que le repas fut achevé, je priai M^{me} Vangaramenghen de m'accorder un moment d'entretien.

» — C'est que je suis fort pressée, me dit-elle.

ros de quatre-vingt-dix à cent, et les fait tirer aux dix derniers jeunes gens qui restaient!

Ainsi, dix jeunes gens ont tiré sûrement un bon numéro, et les mauvaises chances des quatre-vingt-dix autres conscrits ont été aggravées dans la proportion de dix pour cent.

Voilà un sous-préfet qui mérite d'être décoré, si tout ce récit est bien exact.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 février.

La seconde partie de la Bourse dément en partie l'attitude très-ferme de la première heure. Notre 3 0/0 descend de 119.67 1/2 à 119.50. L'amortissable perd le cours de 86 à 85.90.

L'Italien qui s'était avancé à 88.60 ferme à 88.35. On est à 77.10 sur le Florin d'Autriche.

La Banque de Paris a un mouvement animé. Elle ouvre à 1,195, monte à 1,220 et s'arrête en clôture à 1,210.

Le Crédit foncier se traite à 1,640. L'importance des bénéfices acquis par les acheteurs détermine quelques réalisations, on finit à 1,615. Mais les achats du comptant sont très-nombreux. Les porteurs de titres se mettent en situation de profiter des avantages qui doivent résulter pour eux du tiercement du capital. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est sans changement à 630.

Le Comptoir d'escompte fait 1,035. Le Crédit lyonnais est à 1,140 et 1,130. La Banque de prêts à l'industrie est demandée à 600, cours rond. Cette valeur depuis l'augmentation du capital social se classe parmi celles qui attirent le plus sérieusement l'attention de l'épargne. La Société de Dépôts et de Comptes courants est à 740.

Le Crédit parisien voit ses demandes s'accroître sur ses actions au cours de 510. Ce prix ressort net à 260 fr., puisque l'action est libérée de moitié. Cette faveur de l'épargne ne peut manquer de déterminer prochainement une hausse.

Le métier à fabriquer mécaniquement la vraie dentelle offre tous les caractères d'une invention capable de rémunérer largement les capitaux. M. Dietz-Monin, dans son rapport officiel sur l'exposition de Philadelphie, a constaté que dans cette branche d'industrie la consommation dépasse de beaucoup la production.

Le Suez est demandé à 1,550, à l'ouverture de la Bourse.

Nord, 1,740. Orléans, 1,350.

Chronique militaire.

L'Agence Havas annonce que toutes les brigades de cavalerie attachées aux corps d'armée seront réunies en automne aux six divisions pour manœuvrer en double action.

Le Journal officiel publie une circulaire dans laquelle le ministre de la guerre, en transmettant aux préfets l'instruction pour le concours d'admission à l'École spéciale militaire, insiste sur les dispositions relatives à l'inscription. Le concours s'ouvrira le 27 juin prochain, les compositions se feront les mêmes jours et par tous les candidats inscrits. La date extrême d'inscription est fixée au 30 avril au soir.

Le ministre de la guerre se propose de demander l'urgence ou tout au moins la discussion avant la séparation de la Chambre :

1° Des lois relatives au rengagement des sous-officiers;

2° A la modification des tableaux des emplois civils qui leur sont réservés;

3° Au recrutement de l'armée et à l'adoption du soulier napolitain en remplacement de la chaussure actuelle de l'infanterie.

Par décret du Président de la République, l'effectif des sous-intendants militaires de 1^{re} classe a été porté, à partir du 1^{er} janvier 1884, de 60 à 65, et celui des sous-intendants militaires de 2^e classe, de 90 à 100.

Le bruit court à Tours que M. le général Arnaudeau quitterait le commandement de la 18^e division, et se ferait mettre en disponibilité pour se vouer entièrement à son mandat de sénateur. (Indépendant.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous écrit de Parnay, 4 février :

« Hier soir, vers onze heures, le coteau de Targé, dit les Tuffiers, s'est effondré dans les anciennes carrières de Bougreaux, sur une superficie d'environ onze ares. Une partie des blocs de tuf se sont détachés du sommet, haut d'une trentaine de mètres, et ont enseveli la maison d'habitation du sieur Babin-Bruneau, qui heureusement l'avait quittée le jour même. La perte, à son préjudice seul, peut être évaluée à 2,000 fr.

» Il est présumable que si un ingénieur des Mines eût été appelé sur les lieux, le désastre eût été moins grand. »

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Dans sa séance du mardi 2 février, le conseil de préfecture, présidé par M. Godin, a statué sur plusieurs protestations relatives aux élections municipales des 9 et 16 janvier.

Il a rejeté, pour cause de déchéance, une protestation de la commune de Chanteloup et une autre de la commune de Huillé.

Le conseil a rejeté également une protestation contre l'élection de MM. Répussard et Breyer, à Briollay; une protestation contre l'élection de M. Déhut, à Montfaucon; une protestation de M. Lamardelay, contre l'élection de M. Hippolyte Godard, à Tigné. Ces diverses protestations prétendaient à tort que les élus n'étaient pas contribuables dans la commune.

Le bureau électoral de Thouarcé a cru devoir ôter, des voix acquises à M. Th. de Soland, les bulletins portant seulement de Soland. M. Th. de Soland a fait demande au conseil de préfecture de rétablir à son avoir ces bulletins indûment retranchés. Une demande en sens opposé a été envoyée par six électeurs de Thouarcé. Le conseil a rejeté la demande de M. de Soland.

Des protestations de la Breille, de Moulherne et de Vieil-Baugé sont encore rejetées.

Enfin, une protestation de M. Labiche contre l'élection de M. Seicher, à Bagneux, a été rejetée comme toutes les précédentes.

Dans la même audience, ont été discutées deux protestations de MM. Porché, Tournain, etc., et de M. Gourdon contre l'élection, à Angers, de M. le docteur Legludic, médecin sanitaire appointé par la ville. Le conseil ne les a pas acceptées.

(Union de l'Ouest.)

Le National a publié la dépêche suivante :

« Avignon, 3 février.

» M. Schnerb, préfet de Vaucluse, nommé récemment préfet de Maine-et-Loire, est parti ce matin pour Angers.

» Il a été accompagné à la gare par le général de division, le colonel du régiment des pontonniers, le secrétaire général, le conseil de préfecture, le procureur de la République, le conseil municipal, la Société du Sou des écoles, la commission départementale, les hauts fonctionnaires et de nombreux personnels.

» M. Millo, maire d'Avignon, a exprimé les regrets que causait le départ de M. Schnerb, qui laisse à Avignon de vives sympathies.

» M. le préfet a remercié les assistants de ces témoignages d'amitié, et les a priés de reporter sur son successeur le concours que les républicains n'ont cessé de lui prêter.

» M. Goudareau, président de la commission départementale, a exprimé les mêmes sentiments au nom du conseil général.

» Hier, la Société d'agriculture du département s'était rendue auprès de M. le préfet, pour le remercier des services qu'il a rendus au département. »

Nous lisons aussi dans la Correspondance universelle :

« M. Schnerb, préfet de Vaucluse, nommé récemment préfet de Maine-et-Loire, est parti jeudi matin pour Angers. Il doit cependant, avant de se rendre à son poste, passer par Paris. »

Le bureau météorologique du New-York Herald annonce :

« Une dépression arrivera en augmentant d'énergie sur la Grande-Bretagne et la Norvège, et touchant les côtes de France, entre le 6 et le 8. Du Sud en retour au Nord-Ouest, bourrasques ou forts vents. Neige, basse température suivront. Atlantique très-orageux au Nord du 40° de latitude. »

Le numéro d'Angers-Revue paru hier contient un fort joli dessin (Paysage breton) de M. Tancredi Abraham, l'habile aquafortiste.

LA FLÈCHE.

On écrit de La Flèche à l'Union de la Sarthe :

« Dans la nuit de dimanche à lundi, les murs d'enceinte de l'hôpital de La Flèche se sont écroulés avec un fracas épouvantable, sur une étendue assez considérable et dans la partie qui borde immédiatement le chemin du Léard, aux abords mêmes de la ville. Ce

Je n'ai plus qu'une heure pour m'habiller et me rendre au bois.

» Je lui dis le plus brièvement possible que mon père m'avait remis une somme d'argent me permettant de pourvoir à quelques-unes des dépenses journalières et que je la priais de juger elle-même dans quelle mesure je pouvais y participer.

» — Combien vous a donné votre père? me demanda-t-elle.

» Madame, comment se fait-il qu'il y ait en nous de ces impressions étranges qui deviennent des révélations? On voit un visage et l'on sent que, derrière son regard, il y a une pensée qui sera sympathique. On entend une parole et, sans que l'on sache pourquoi, cette parole fait tressaillir. A la question si simple, si juste, de ma belle-mère, j'éprouvai comme un choc.

» — Qu'importe? lui répondis-je. Dites-moi sans crainte combien je puis vous offrir.

» Elle s'enfonça dans le fauteuil où elle était assise et, plongeant dans mes yeux un regard perçant, elle me dit :

» — Vous avez quel âge exactement?

» — Dix-neuf ans.

» — Depuis quand?

» — Depuis trois jours.

» Sa lèvre se plissa dans un sourire et elle murmura :

» — Je comprends...

» Elle posa ses coudes sur les bras du fauteuil, appuya sa tête sur le dossier, joignit les mains et se mit à songer. Il n'était plus soucieux de toilette ni de promenade. Elle avait l'air d'élaborer dans son esprit des calculs singulièrement difficiles. Sans oser l'interrompre, je me demandais comment une question si ordinaire pouvait amener des réflexions si ardues; enfin, au bout de plus d'un quart d'heure, elle me dit :

» — Je ne comprends pas que votre père accepte de vous une pension.

» — Il me permet cependant de lui en offrir une, répliquai-je d'une voix très-ferme, il vous prie d'en fixer le chiffre et je tiens à profiter de son autorisation.

» Elle sourit encore en secouant la tête.

» — Alors, dit-elle, par an vous me donnerez mille francs.

» — Mille francs! répondis-je. Mais vous n'y songez pas, Madame. Cette somme est complètement insuffisante. Vous me permettez de la quintupler.

» — Pas du tout, reprit-elle vivement. J'ai dit mille francs, veuillez considérer cet arrangement comme terminé et n'allez pas insister auprès de votre père pour donner à sa maison le caractère d'une hôtellerie.

» — Ah! Madame!... m'écriai-je.

» Il me sembla que mon visage devenait comme

du feu et, malgré moi, des larmes vinrent à mes paupières.

» — Ne vous fâchez pas, reprit M^{me} Vangaramenghen. Mon Dieu, que vous êtes susceptible!

» — Je vous demande pardon, lui dis-je en adoucissant ma voix autant que je le pus, je n'aurais jamais pensé que mes paroles recussent une telle interprétation. Qu'il en soit fait selon votre désir. Je vous remettrai mille francs par an.

» Elle se leva et s'appretait à sonner sa femme de chambre pour s'habiller, quand je l'arrêtai d'un geste.

» — Un dernier mot, lui dis-je, car je ne voudrais pas résoudre moi-même cette autre question sans vous en prévenir. Je vous serais très-reconnaissante si vous vouliez bien m'autoriser à introduire parmi les domestiques une femme de chambre que je choiserais pour mon service personnel.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

désastre, qui aurait pu entraîner de très-grands malheurs s'il était arrivé dans le jour, car le chemin du Léard est très-fréquent, ne doit être attribué ni à la tempête, ni à l'inondation, mais à l'état de vétusté de ces murailles dont la hauteur est de plus de cinq mètres. Depuis quelque temps, des fissures inquiétantes s'étaient produites, et les murs surplombaient de telle façon que l'attention des moins clair-voyants aurait dû être éveillée. »

L'ancienne commission avait voté l'urgence des réparations et les fonds nécessaires, mais la commission républicaine, qui suivit, s'empressa de décider le contraire. Le mur vient de donner tort à la République.

L'Orchestre de l'Association artistique A NANTES.

Le célèbre Orchestre d'Angers vient de faire un nouveau voyage à Nantes, où il s'est fait entendre avec autant de succès qu'à ses précédentes excursions au chef-lieu de la Loire-Inférieure.

L'Espérance du Peuple commence ainsi le compte rendu de l'intéressante soirée donnée par l'Orchestre angevin :

« Pour les musiciens sérieux, l'intérêt de la semaine n'était point au théâtre, mais bien à la Société des Beaux-Arts qui, malgré les complications matérielles inhérentes à une pareille fête musicale, faisait venir, pour son concert de lundi dernier, l'Orchestre de l'Association artistique d'Angers au grand complet et un violoniste hongrois déjà célèbre, M. Jeno Hubay.

Tout a été dit sur l'admirable Orchestre que nos voisins ont su réunir, et cependant, à chaque audition nouvelle, il semble qu'on doive constater encore de nouveaux progrès chez cette remarquable réunion d'instrumentistes dirigée par son excellent chef, M. Lelong. »

Après avoir fait le plus grand éloge de l'exécution des divers morceaux qui composaient le programme du concert, notre confrère s'exprime en ces termes :

« Il est impossible de parler de l'Orchestre d'Angers, sans être amené à parler aussi de ses fondateurs et de ses principaux soutiens, MM. J. Bordier et le comte de Romain.

« Pourquoi faut-il, hélas ! que les circonstances n'aient pas amené ces deux aimables mélomanes à habiter Nantes, où nous aurions tant besoin d'eux ? Personne ne peut se figurer, à moins de les avoir vus à l'œuvre, quelle somme d'énergie, de patience, de dévouement et de volonté il a fallu à MM. de Romain et Bordier pour mener à bien la Société d'Angers et en faire la première Société orchestrale de province.

« Ce qui nous surpasse, c'est que, malgré les occupations multiples auxquelles les obligent leurs fonctions, ces deux amateurs, qui possèdent l'un et l'autre un talent d'artiste comme pianistes et qui sont tous deux des compositeurs distingués, trouvent encore le moyen de s'occuper de leur art et de publier de temps en temps des œuvres très-intéressantes.

« M. J. Bordier, par exemple, vient de faire paraître récemment un volume de douze mélodies pour chant, dont quelques-unes sont de petits chefs-d'œuvre qu'aurait volontiers signés Delibes ou Massenet. Nous connaissons aussi de lui une ravissante chanson mélancolique avec accompagnement de violoncelle et une très-jolie gavotte pour violon, que M^{lle} Marie Tayau, à laquelle elle est dédiée, joue très-souvent dans les concerts.

« Nous avons entendu de M. le comte de Romain un très-intéressant quintette pour instruments à vent, qui dénote un talent de facture original, et nous ne comprenons guère la modestie des deux aimables fondateurs de l'Association artistique, qui, ayant à leur disposition un orchestre de premier ordre, n'en profitent pas pour lui faire exécuter quelques-unes de leurs œuvres, lesquelles cependant ne dépareraient nullement les intéressants programmes des concerts d'Angers.

« Nous n'osons former le souhait de voir se fonder à Nantes un orchestre analogue à celui de nos voisins, ce qui ne serait cependant pas bien difficile ; mais en attendant que quelqu'un se mette à la tête d'une semblable entreprise, remercions bien sincèrement la Société des Beaux-Arts de nous faire entendre, de temps en temps, l'Orches-

tre d'Angers ; c'est, pour tous les musiciens sérieux et impartiaux, une satisfaction d'autant plus grande que ce qu'ils entendent habituellement ne ressemble que de fort loin à l'exécution merveilleuse des virtuoses d'Angers. — *Lami.* »

L'organe de l'Association artistique, *Angers-Revue*, qui publie quelques lignes sur le concert donné à Nantes par l'Orchestre angevin, termine ainsi :

« ... Le souvenir de cette fête musicale s'effacera d'autant moins de notre mémoire qu'il nous rappellera longtemps le cordial accueil et l'aimable hospitalité de nos amis de Nantes, et, en particulier, de l'Administration des Beaux-Arts. »

L'invasion de la Trichinose.

Angers, 30 janvier 1881.

Monsieur le Directeur,

Vous n'avez pas perdu le souvenir des observations que j'ai cru devoir vous adresser depuis deux années, dans le but d'appeler l'attention sur la situation déplorable faite à l'Agriculture française par nos mauvais traités de commerce, et la ruineuse concurrence américaine.

Les dangers que je signalais visaient surtout nos intérêts financiers. Néanmoins, comme l'Europe avait déjà reçu en don de l'Amérique le phylloxera et le doryphora, je manifestais mes appréhensions à l'égard de nos autres productions nationales. Rien ne m'assure encore qu'un jour nos froments, nos races bovines ne seront pas atteintes d'un mal nouveau, apporté dans les flancs de quelque navire en partance de New-York et de Chicago.

Hélas ! les événements me donnent raison bien plus vite que je ne le redoutais !

Toute la presse nous signale l'apparition de la trichinose sur nos marchés européens, en plein centre de la France, à Lyon, à Paris.

Depuis longtemps, nous le savions, la trichine dévastait les exploitations rurales de l'Amérique du Nord. C'était la cause réelle de l'augmentation subite et exagérée des viandes de porc, puisque les cultivateurs européens renonçaient à cette source de richesse en présence d'une concurrence outrée, et livrant toujours à des conditions inférieures à nos prix de production.

Depuis longtemps, nous connaissons aussi les mesures de préservation et de prohibition, prises en Espagne, en Italie et en Allemagne contre l'introduction de ce mal, auquel aucun remède ne s'applique efficacement jusqu'ici.

Et nous nous étonnions de la quiétude avec laquelle on consommait et on laissait consommer dans notre pays cette dangereuse alimentation.

Le mal est certain maintenant ; il a pénétré au cœur de la France, et, tout ébahis, nos libres-échangistes font saisir aux Halles Centrales des tonnes (écoutez, c'est l'Agence Havas qui parle), des tonnes de viande de porc salé venant de Chicago, remplie de trichine.

Combien de malheureux sont actuellement atteints de cette lèpre nouvelle, dont le germe remonte aux tonnes débitées avant la récente découverte des édailes parisiens ? nous ne le saurons jamais.

Ainsi, voilà un fait avéré, reconnu par l'Agence Havas : la trichinose vient d'être droit de cité en pleine ville de Lyon, en plein Paris, sans compter les villes où le service de surveillance est moins sévèrement entendu.

Chiffres comparatifs, établissant jusqu'à l'évidence la rapide décadence, la ruine même de l'agriculture à brève échéance ; pétitions dans les termes les plus courtois, couvertes de signatures les plus honorables et les plus compétentes ; réclamations insistantes des majorités rurales, sacrifiées par des traités mal agencés, mal équilibrés ; protestations de la presse agricole ; rien, rien n'a ému nos sectaires du libre-échange sans transition et sans compensation ; rien n'a pu les faire sortir de leur somnolence et les décider à emboîter le pas avec l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne qui se prémunissent contre l'invasion américaine, et reviennent au système protecteur au fur et à mesure que la lumière se fait sur cette grande question de la protection.

Le libre-échange absolu était un dogme ; c'était un corollaire du système gouvernemental, comme si l'Amérique, le pays de la protection par excellence, n'était pas

la plus sérieuse, la plus vraie des Républiques.

Oh ! ne touchez pas à l'Arche-Sainte, criaient MM. Paul Leroy, Beaulieu et Raoul Duval.

Hélas ! on vous a pris pour des oracles dans les hautes sphères gouvernementales dont vous flattiez les préjugés et les passions au lieu de montrer la vérité toute nue.

Après avoir toléré l'émigration de notre or dans des proportions telles que la Banque de France s'en est émue et a pris des mesures pour modérer ce mouvement ; après avoir, sans sourciller, entendu les paroles du général Sherman, s'écriant, en juin 1880, avec orgueil et emphase, « que l'or de l'Europe coulait à pleins bords et inondait les champs du Farwest, » vous n'avez pas même combattu l'introduction d'une lèpre qui, cette fois, atteindra non plus la bourse, mais la santé publique.

En vérité, nous tombons de haut, et la déception est grande.

Et, ne dites pas que la science réparera votre incurie. Il est trop tard, tout porte à le croire. La science a, en effet, étudié la trichinose, et elle a acquis, par expérimentation, cette triste certitude, qu'un seul enroulement mal fait peut infecter tout un troupeau, toute une contrée ; l'animal nommé trichine survit longtemps et se communique par l'herbe des pâturages.

Il y a dix mois environ, du reste, que les prohibitions sont édictées en Espagne et en Italie. Ces mesures étaient évidemment basées sur des faits. Or, depuis dix mois, les viandes malades circulent librement en France. Par là, on peut mesurer la gravité de la menace qui est suspendue sur nos têtes. Puis, la fraude commerciale sera là pour déjouer la surveillance de bien des agents, tant que la douane n'aura pas fermé ses portes, seul préservatif efficace.

Donc, pas d'illusion ; une calamité est fort à redouter.

Bien lourde est la responsabilité morale qui incombe à nos adversaires.

En présence de ce lamentable enseignement, il faut laisser au bon sens public le soin de reconnaître ceux qui aiment sincèrement leur pays, ceux qui cherchent à maintenir, sinon à accroître, sa prospérité, sa richesse et sa grandeur.

Mais, dès maintenant, contemplez-vous dans votre chef-d'œuvre, utopistes de malheur !

Veuillez agréer, etc.

(Etoile.)

F. MABIT.

Faits divers.

On écrit de Pornic au *Phare de la Loire* du 2 février :

« Nous apprenons que M. Collardel, receveur de l'enregistrement, s'est tué hier matin, vers sept heures 3/4. Il s'est tiré un coup de fusil au cœur ; l'arme était disposée de manière à partir au moyen d'une ficelle.

« Cet acte était froidement médité, car, à côté du cadavre, se trouvait un testament écrit préalablement pendant la nuit, et un pli cacheté portant pour inscription : « Pour être lu après ma mort. »

Le hasard a de singulières coïncidences. On en trouve une nouvelle preuve dans le fait suivant qui s'est produit ces jours-ci pendant le tirage au sort à Tarbes. Deux jeunes se sont présentés : l'aîné a amené le numéro 59 et le cadet le numéro 58.

Encore les poètes roulants !

M. Dauphinot, filateur à Isles-sur-Suippe (Marne), et M^{lle} Dauphinot, devaient aller passer la journée de samedi dernier à Reims. Lorsqu'on vint les réveiller le matin, les deux époux étaient presque asphyxiés par les émanations délétères d'un poêle mobile.

Les soins empressés qui furent prodigués à M. et M^{lle} Dauphinot les rappelèrent à la vie ; mais M^{lle} Dauphinot, jeune femme de vingt-neuf à trente ans, ne tarda pas à succomber.

Le 14 janvier, rapportent les journaux américains, un accident est arrivé à M^{lle} Sarah Bernhardt pendant une représentation de *Phèdre* à Chicago. A la scène VI du 4^e acte, au moment où *Phèdre* annonce à

Enone qu'elle a une rivale, qu'Hippolyte aime Aricie, princesse d'Athènes, M^{lle} Sarah Bernhardt, en récitant le vers :

Va, laisse-moi le soin de mon sort déplorable,

s'est subitement évanouie et est tombée sur les planches. Les spectateurs n'ont compris que la tragédienne se trouvait mal que lorsqu'ils ont vu accourir au milieu des Grecs assemblés le directeur du théâtre accompagné de plusieurs personnes qui ont pris dans leurs bras la fille de Mino et de Pasiphaé et l'ont transportée hors de la scène.

Le rideau a été baissé, et l'on a prodigué à la malade des soins qui l'ont ranimée ; mais l'orchestre a dû jouer longtemps avant qu'elle eût repris assez de forces pour paraître devant les spectateurs et achever le dernier acte.

On a calculé que les six représentations de M^{lle} Sarah Bernhardt à Chicago, qui comprenaient *Adrienne Lecouvreur*, *Frou-Frou*, *le Sphinx*, *la Dame aux Camélias* et *Phèdre*, ont produit 202,600 francs, et que les soixante-trois représentations qu'elle a données jusqu'ici en Amérique font un total de 4,437,295 fr.

Hier, un centre-gauche, en retard, arrive précipitamment à la Chambre ; il rencontre dans la salle des Pas-Perdus un de nos plus spirituels confrères et lui dit :

— Qu'a-t-on fait au début de la séance ?

— Oh ! presque rien : un de vos collègues de l'Isère a guillotiné les évêques.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr.
Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE FÉVRIER 1881.

Voyages et Aventures. — Perdus sur la mer de corail, par A. Dubarry.

La Science en famille. — A propos d'Horloges, par E. Muller.

Les Révolutions d'autrefois. — Les deux Martyrs, par A. Genevay.

Récits historiques. — Les Mystères de Jumièges, par R. de Navery.

Chronique. — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve.

Illustrations. — Le Brandy. — Les Requins. — Le premier Campement. — Retour à Dordrecht.

— Les Fiançailles. — Les Passés. — Bathilde et les Révoltés. — Au Camp de Carloman. — Le Retour de Carloman. — Blanqui.

Mercur de France. — Théâtres.

NOTA. — Avec le volume du *Musée des Familles* (1880), nous recevons les deux premiers numéros de l'année 1881. — C'est toujours la même rédaction amusante, intéressante, instructive, qui a rendu cette publication justement célèbre. — Ajoutons que les gravures du *Musée*, nombreuses et soigneusement tirées, sont dues aux meilleurs artistes.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 7 février 1881.

LE FORGERON DE CHATEAUDUN

Drame patriotique en 5 actes, de F. Beauvallet.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

LA MAISON A. LAN ET C^{ie}

Banquiers.

18, rue Beaurepaire, à Saumur.

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la **garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.**

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

LA DENTELLIÈRE

C^{ie} anonyme pour la Fabrication mécanique

DE LA

DENTELLE VRAIE

40, Rue Laffitte, 40, PARIS

Où l'on peut demander des échantillons

On voit fonctionner les métiers les Mardis, Jeudis et Samedis, de 2 à 4 heures, à l'atelier, 189, rue St-Maur, à Paris.

